

Le 22 octobre 1685 la révocation de l'édit de Nantes était enregistrée à Metz.  
S'ensuit de grands bouleversements dans la communauté protestante. Tous ne purent ou ne voulurent s'exiler. Quel sort pour ceux qui restèrent?

Un document nous éclaire.

Le 29 août 1696, le curé de Jussy, Etienne Jullien, note dans ses registres de baptêmes, mariages, sépultures, l'acte d'abjuration (volontaire ?!) de toute une famille du village.

Document intéressant, qui au-delà de la recherche généalogique, permet de connaître ceux parmi nos ancêtres qui étaient protestants, (et dans les villages de vigneron du Val de Moselle ils étaient nombreux) et aussi, de reconstituer les liens familiaux (parents, conjoints, frères, beau-frère, etc.)

Nous soussigné Etienne Jullien curé de Jussy & Vaux pays Mosellan Catholique a tous qui s'apartientra que Raphaël Galanz & son épouse  
Romain La femme Isaac Galanz & Marie Rancis  
La femme & toutes leurs familles y compris Marie  
Luce leur fille & Suzanne Galanz & leur fils  
Jean Ollere avec son fils & la famille de nos vigneron  
demeurant au village de Jussy ont fait entre eux  
certaine abjuration de l'herésie de Calvin en laquelle  
ils ont ditte jusqu'à présent & qu'ils n'ont pu  
à permission a moy accordé en date du 28 Octob 1696  
par Ollere & Madristin & reconduits

Archidiaque Michel Eugène de Metz aydant  
Abjuration dans l'église de Jussy & Vaux le 29  
Aoust 1696 en présence de Monsieur le Curé de Jussy  
Hannu Jacques Bertrand George p. l'éc. de Vaux  
Boutant Ollere de Jussy qui ont tous signé  
& Ollere avec nous & les témoins  
Raphaël Galanz  
Isaac Galanz  
Marie Rancis  
Jean Ollere  
Suzanne Galanz  
Jean Ollere  
Etienne Jullien  
Curé de Jussy  
& Vaux

Transcription :

*Nous soussigné Estienne Jullien prestre et curé de  
Jussy et Vaux Pays Messin certifions à tous qu'il  
appartiendra que Raphael Halanzy et Judique  
Regnaud sa femme, Isaac Halanzy et Marie François  
sa femme et toutes leurs familles y compris Marie  
leur mère et Suzanne Halanzy veuve de défunt  
Jean Moré avec son fils et sa famille tous vigneron  
demeurant au village de Jussy ont fait entre mes  
mains abjuration de l'hérésie de Calvin en laquelle  
ils ont vescu jusques à présent et qu'en vertu du pouvoir  
et permission à moi accordés en datte du 28 aout 1686  
par Monseigneur l'Illustrissime et révérendissime  
Archevesque d'Ambrun Evesque de Metz ay donné  
l'absolution dans l'Eglise dudi Jussy ce jourdhui 29  
aout 1686 en présence d'honneste personnes Didier  
Hannes Jacques Bertrand Georges Peltier et Laurent  
Butault Maistre d'Escole audit Jussy qui ont tous signés  
et marqués avec nous et les témoins*